

Diffusion du Rapport sur la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale

LES NOUVEAUX PARENTS APPRÉCIENT LA GÉNÉROSITÉ ET LA FLEXIBILITÉ DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

Québec, le 26 juin 2008 – Le Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) rend public aujourd'hui sur son site Internet le *Rapport sur le portrait de la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale – 2006*. Publié pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du régime, ce document présente un portrait exhaustif de l'utilisation du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) par la clientèle qui a reçu des prestations à l'égard d'une naissance, d'une adoption ou d'une interruption de grossesse survenue au cours de l'année 2006.

À sa lecture, on constate la popularité du régime auprès des nouveaux parents québécois qui se prévalent du RQAP. En effet, on remarque qu'ils utilisent pour la plupart les semaines de prestations auxquelles ils ont droit pour l'événement, ce qui est représenté par un taux d'utilisation supérieur à 95 %. De plus, il est démontré qu'offrir le choix entre deux options de régime distinctes semble être apprécié par certaines clientèles particulières. Par exemple, pour les événements où la mère est prestataire, on observe que le régime de base est favorisé, tandis que pour les événements où seulement le père reçoit des prestations, il choisit majoritairement le régime particulier.

Des prestations pour 215 000 nouveaux parents

Depuis le début du mois de juin, des statistiques officielles mensuelles pour les années 2006 et 2007 sont aussi disponibles sur le site Internet du CGAP. Ces statistiques révèlent, notamment, que depuis les deux premières années de son entrée en vigueur, le régime a permis à plus de 215 000 nouveaux parents de toutes les régions du Québec de recevoir des prestations. Plus spécifiquement, en 2007, le RQAP a versé des prestations à 113 449 nouveaux parents admis au Régime, dont 49 851 étaient des pères. Au cours de cette année, ils se sont partagés plus de 1,45 milliards de dollars en prestations. À titre comparatif, le nombre de nouveaux prestataires se chiffrait à 103 399 en 2006 dont 38 269 pères.

Pour en savoir davantage, il est possible de consulter les documents dans la section Statistiques du site Internet du Conseil de gestion au www.cgap.gouv.qc.ca. Rappelons que le CGAP gère le Régime québécois d'assurance parentale. Par son action, il contribue au soutien financier des nouveaux parents et leur permet de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles.

— 30 —

Pour renseignements : Nadine Rouillard
Responsable des communications
Conseil de gestion de l'assurance parentale
418 644-9844

**NOMBRE MAXIMAL DE SEMAINES DE PRESTATIONS
ET LE POURCENTAGE DU REVENU HEBDOMADAIRE MOYEN
POUR CHAQUE TYPE DE PRESTATIONS**

Prestations	RÉGIME DE BASE		RÉGIME PARTICULIER	
	Nombre maximal de semaines de prestations	Pourcentage du revenu hebdomadaire moyen	Nombre maximal de semaines de prestations	Pourcentage du revenu hebdomadaire moyen
Maternité (exclusives à la mère, naissance)	18	70 %	15	75 %
Paternité (exclusives au père, naissance)	5	70 %	3	75 %
Parentales (partageables entre les parents, naissance)	7	70 %	25	75 %
	25	55 %		
	(7 + 25 = 32)			
Adoption (partageables entre les parents)	12	70 %	28	75 %
	25	55 %		
	(12 + 25 = 37)			